

« L'auditeur interne – Profil 2020 : un acteur sur qui compter »

Le visage de l'audit interne dans les collectivités territoriales a considérablement changé ces dernières années. Le renforcement des contraintes budgétaires et réglementaires, les modifications de périmètres et de compétences ont incité les collectivités à reconsidérer leur approche des risques afin de sécuriser leurs décisions. La création de services d'audit représente désormais un enjeu fondamental pour les décideurs de gestion et de modernisation de leur administration.

Déjà en 2016 une première enquête chez les professionnel(le)s faisait apparaître un réel renouveau. Mais peu nombreuses étaient alors les collectivités qui jugeaient utile de créer un service spécifique et d'y affecter des postes.

En décembre 2018, sur proposition du réseau national des professionnels de l'audit (CIAT, IFACI) le CNFPT ajoutait une nouvelle fiche sur le métier d'auditeur interne dans son répertoire des métiers de la fonction publique territoriale, distincte de celle d'inspecteur ou de contrôleur interne.

En 2020, 101 professionnels de l'audit ont répondu à une enquête menée à l'initiative de la Conférence des Inspecteurs et Auditeurs Territoriaux (CIAT), permettant de mettre en lumière le « profil 2020 » du professionnel de l'audit interne en Collectivité Territoriale, balayant les idées toutes faites et donnant une vision précise de qui sont ces hommes et femmes, professionnels convaincus (attachés, administrateurs, ingénieurs, conseillers socio-éducatifs...), souvent passionnés par ce métier de l'audit interne qui décident de s'y consacrer à un moment de leur parcours professionnel.

Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Depuis combien de temps ? Quelle est leur formation initiale, leur expérience professionnelle, comment se situent-ils au sein de leur collectivité ? Autant d'informations qui, grâce à cette enquête, dressent un tableau fidèle de la réalité des collectivités. Certaines se sont déjà engagées dans une démarche de cartographies des risques et/ou de contrôle interne, et jugent utile à ce titre de disposer d'un service d'audit interne. (cf : « profil 2020 » des Professionnels de l'Audit Interne et de la Fonction Publique et « Chiffres clés »).

Pourquoi choisir ce métier ? Sans doute pour la richesse et la diversité des missions exercées, et aussi pour ses valeurs particulièrement fortes : objectivité, loyauté, probité, courage. Le positionnement de l'auditeur interne semble aussi motiver les candidats : rattaché directement à la Direction Générale ou à l'Exécutif du Conseil Régional, Départemental, de la Commune ou autre collectivité territoriale, il est particulièrement bien informé des politiques en cours et bénéficie d'une vision transversale, panoramique pourrait-on dire de la collectivité. De par son rattachement dans la plupart des collectivités et l'indépendance dans l'exercice de ses missions, il peut aisément se mettre à l'écoute des personnels et de l'encadrement. Il conserve capacité d'analyse, objectivité et distance nécessaires pour accompagner et faire toute proposition susceptible d'améliorer encore le service aux habitants, aux citoyens.

La méthode d'audit de risques est un gage de fiabilité, rigueur, et garantit une réelle plus-value pour les services. Bien souvent, les auditeurs accompagnent la mise en place de cartographies de risques et leur actualisation régulière par les services. Les auditeurs garantissent ainsi aux élus l'accomplissement de leur programme de mandature. Ils sécurisent l'administration dans la réalisation de ses missions de service public et formulent toutes propositions pour une meilleure efficacité de l'administration territoriale.

A chaque mission, l'auditeur analyse la situation, envisage les améliorations possibles et formule des recommandations adaptées en tenant compte du contexte et des enjeux locaux.



La variété, la diversité des champs, secteurs d'analyse et thématiques traitées séduit aussi : finances, RH, marchés publics, délégations de services publics, subventions aux associations, systèmes d'information et applications informatiques...

L'auditeur interne travaille souvent en équipe par souci d'objectivité ; les missions se conduisent la plupart du temps en binôme pour croiser les données, les points de vue et les analyses.

Communication et transparence sont au cœur du métier. Les constats et recommandations sont systématiquement présentés aux audités dans la phase dite « contradictoire » et leurs avis intégrés au rapport définitif. Ni juge de paix, ni donneur de leçons, encore moins théoricien extérieur aux contraintes du quotidien des services, l'audit interne accompagne l'amélioration constante de l'administration vers plus d'efficacité, d'harmonisation et de lisibilité vis-à-vis de ses administrés. Il aide les responsables à assurer le suivi des recommandations formulées lors des audits.

C'est un accompagnement majeur à la décision pour tout responsable de haut niveau administratif ou élu.

Les valeurs inhérentes au métier, la richesse et l'extrême variété des missions ainsi que la proximité avec les hauts décideurs sont de réels atouts qui convainquent de plus en plus les agents attachés au service public à s'engager dans cette voie professionnelle.

Le réseau national des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT) est très actif et dynamique. Il permet des échanges « Agil » entre professionnels de l'audit des différentes collectivités, des partages réguliers sur les sujets qu'ils ont à traiter, et des « benchmarks » à la fois sur les analyses et les recommandations. Le site internet [laciat.fr](https://www.laciat.fr) y contribue efficacement avec la mise en ligne de publications, données, témoignages et résultats d'enquêtes.. Plus de 200 d'entre eux se rencontrent une fois par an pour échanger et confronter les pratiques professionnelles, accueillis à tour de rôle par une commune ou une métropole, un département ou une région.

Pour en savoir plus : <https://www.laciat.fr> ; Compte twitter : [@ciat_la](https://twitter.com/ciat_la), compte linkedin : La ciat

Rédacteurs membres du groupe de travail IFACI CT :

Christophe Magne (CD 31)/ Manon Massa (CD38)/ Hélène Matthieu (ex IG Paris) / Jessy Petitpas (CD18) / Lucile Rivera (CD93)

Profil 2020

des professionnels de l'Audit Interne de la Fonction Publique Territoriale



Professionnel « **Cadre A** » en général titulaire
Filière administrative Fonction Publique Territoriale
Travaillant au sein d'une **équipe + missions en binôme**



Portage solide de l'audit en Collectivité :

- rattachement à la haute gouvernance
- existence > ou = à 5 ans dans l'entité



Niveau d'étude élevé (Bac+4 et plus)
Formation droit / finances en général
Bien **formé sur l'audit** par IFACI / CNFPT



« PROFIL TYPE »



Professionnel exerçant dans des entités :

- de grande taille > 3000 agents bien dotée budgétairement et structurée avec une cellule / direction d'audit interne clairement identifiée
- en général plutôt en **Départements / Régions**



Expériences : > 3 ans sur les métiers audit/inspection
Membre actif des réseaux nationaux CIAT / IFACI
Expériences en conduite de projet – gestion – finances => **bonne adaptabilité pour les audits**



AUDITEUR
TERRITORIAL
2020

Qualité principale de l'auditeur : « Facilitateur »
Déontologie / intégrité / probité / Indépendance /
objectivité / esprit de synthèse et d'analyse



Chiffres clés du profil 2020 des professionnels de l'audit interne



Plus d'1 auditeur sur 2 est **une femme (57%)**, et **83%** ont + **de 40 ans**



93% avec niveau **bac + 4**

La gestion et le droit sont les formations initiales les plus fréquemment citées (**27%** et **26%**)



55% exercent dans des **départements**, **21%** des **communes** et **17%** à la région

82% dans des collectivités **de plus de 3 000 agents** avec un **budget > 500 M€** pour **90%**



51% viennent de la **fonction publique territoriale** et **16%** du **secteur privé**

62% avec une expérience > 3 ans en audit



74% équipe de **4 agents ou plus** (**même 20%** dans une équipe de plus de 10 agents)

2 sur 3 viennent de la **fonction publique territoriale** et **16%** du **secteur privé**



57% rattachés **au DGS** – **16%** à l'exécutif

38% existence + **de 5 ans** dans l'entité